

*Le budget—M. Hnatyshyn**[Traduction]*

Comme les députés le savent, on parle de réforme de la réglementation, de façon plus ou moins courante, depuis une dizaine d'années. C'est une expression que l'on associe souvent avec la déréglementation, et que l'on confond avec elle, alors que cette dernière est beaucoup plus radicale et que le terme même est habituellement moins précis.

Pour moi, la déréglementation n'est qu'une des options dont dispose celui qui veut réformer la réglementation. L'objectif est d'améliorer la réglementation, c'est-à-dire de la rendre plus rationnelle et plus efficace, d'en limiter la croissance, mais pas nécessairement de l'abolir.

Même si l'on a beaucoup parlé de réforme de la réglementation au Canada, on n'a jamais fait grand-chose. Beaucoup de gens voyaient sans doute cela comme une passade politique, une idée qu'on pouvait défendre du bout des lèvres, mais rien de plus. D'autres ont peut-être eu du mal à la prendre au sérieux, car les règlements paraissent souvent trop techniques à de simples mortels. D'autres encore ont été rebutés par le sujet, parce qu'ils l'associaient à des mouvements idéologiques à l'étranger.

A mon avis, nous devons aller au-delà de ces idées préconçues et nous devons le faire rapidement. L'accélération des progrès techniques et l'intégration croissante de l'économie mondiale posent des problèmes et, dans certains cas, nos méthodes traditionnelles de réglementation sont carrément distancées.

Les réalités économiques du XX^e siècle doivent être réglementées par des moyens adaptés. Ce n'est pas une question d'idéologie, mais bien de gestion saine et pratique de la part du gouvernement. Je sais que beaucoup ici partagent ce point de vue.

Dans le débat qui a suivi la déclaration du vice-premier ministre sur la stratégie de réforme de la réglementation, j'ai été heureux de constater que les représentants de l'opposition approuvaient, avec des réserves certes, mais approuvaient néanmoins, cette stratégie.

J'espère que lorsque nous aurons annoncé les détails de la stratégie, tous les doutes qui demeurent dans l'esprit de mes collègues de l'opposition disparaîtront. Je dis cela très sérieusement, car je pense que la réforme de la réglementation est une de ces questions où l'appui et la collaboration de l'opposition sont importants, si l'on veut améliorer l'efficacité, promouvoir la croissance économique et, surtout, desserrer l'emprise de l'État sur les Canadiens. En réalité, j'irais même plus loin, monsieur le Président. Je pense que, dans ce domaine, les Canadiens aimeraient que tous leurs députés travaillent de concert.

Après ces considérations générales sur mes nouvelles responsabilités, je voudrais annoncer les détails de deux nouvelles initiatives qui constituent des éléments importants de la stratégie de réforme de la réglementation.

Tout d'abord, je suis fier de présenter le Code du citoyen en matière d'équité de la réglementation. Cette initiative originale repose sur le principe que les Canadiens ont le droit de savoir, aussi précisément que possible, dans quelle mesure les responsables de la réglementation s'acquittent de leur devoir. Les citoyens ont le droit de connaître les règles du jeu et doivent être persuadés qu'elles sont justes. Le code est une réponse aux instances présentées au groupe de travail ministériel chargé de

l'examen des programmes, selon lesquelles la réglementation fédérale est inaccessible aux Canadiens moyens et est devenue la chasse gardée des fonctionnaires, des avocats spécialisés et des groupes de pression. L'objet du code est de donner un ensemble de normes très strictes qui garantiront l'équité des règlements. Il servira également de base explicite pour juger le travail des responsables de la réglementation. Il assujettit donc ces responsables eux-mêmes à une réglementation.

Tous les fonctionnaires fédéraux qui s'occupent de réglementation recevront un exemplaire du code. Non seulement s'attendra-t-on à ce qu'ils respectent l'esprit et la lettre des nouvelles normes, mais ce sera une condition préalable, je pourrais peut-être dire le laissez-passer, pour que les nouveaux projets de réglementation soient approuvés par le comité spécial du conseil. Le code consiste en 15 articles et, comme tous les députés en recevront un exemplaire à leur bureau, je ne le lirai pas en entier pour l'instant. Je crois cependant que la Chambre et l'ensemble des Canadiens seront heureux de connaître les points saillants de ce nouveau Code du citoyen en matière d'équité de la réglementation.

● (1120)

Dorénavant, les Canadiens pourront être consultés plus pleinement en ce qui concerne les projets de réglementation. Deuxièmement, ils en seront avisés suffisamment longtemps d'avance. Troisièmement, la prise des décisions relatives à la réglementation sera plus rapide et plus efficace. Le gouvernement compte dire aux Canadiens en termes clairs ce que les règlements exigent et leur raison d'être. Les fonctionnaires chargés de la réglementation seront tenus davantage comptables de leurs initiatives et des conseils qu'ils donnent. A partir de maintenant, le gouvernement évitera d'imposer un fardeau réglementaire disproportionné aux petites et aux moyennes entreprises. Les règlements devront se conformer à certains critères relatifs aux coûts et aux avantages et les sanctions et les pouvoirs d'application correspondront mieux à la gravité des infractions. Enfin, le public jouera un rôle permanent dans l'évaluation et la critique des programmes de réglementation inutiles ou inefficaces.

Le rapport de la Commission royale Macdonald affirmait que, de nos jours, la présence tentaculaire du gouvernement exige qu'on insiste sur la démocratie au lieu de la mettre en veilleuse. Dans son premier chapitre, qui donne amplement matière à réflexion, le rapport disait ceci:

L'expansion de la démocratie qu'exige l'avènement de l'État tentaculaire ne consiste pas en une participation fragmentaire; elle concerne tous les Canadiens en tant que citoyens de ce pays et cherche à les engager tous dans une œuvre commune.

Selon moi, le Code du citoyen en matière d'équité de la réglementation encouragera la démocratisation du processus de réglementation fédérale. C'est un objectif sur lequel nous pouvons certainement tous nous entendre.

Ma deuxième annonce, monsieur le Président, c'est que je publie aujourd'hui un important ensemble de propositions d'amélioration au programme de réglementation qui donne une longue liste d'initiatives de réforme de la réglementation prises dans 16 ministères et sept organismes de réglementation pour s'attaquer à des problèmes précis qui avaient été décelés par le groupe de travail ministériel sur l'examen des programmes.